

Agissons au quotidien pour un hôpital écoresponsable

1 - Une stratégie nationale et régionale précise

Au niveau national

- Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) :
- Interdiction progressive d'objets plastiques jetables, pour atteindre zéro plastique à usage unique d'ici 2040 ;
- Accélération du changement de production et de consommation afin de réduire les déchets, préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Au niveau régional -> 7 actions prioritaires

1. Déploiement par l'ARS d'un projet d'accompagnement au développement durable (300 établissements de santé, 1 300 établissements médico-sociaux dans la région.
2. Gestion et diminution des déchets d'activité de soins à risques infectieux ;
3. Achats responsables, utilisation des biocides dans le nettoyage/désinfection en milieu hospitalier / médico-social ;
4. Gestion des résidus médicamenteux dans les établissements et dans les effluents liquides associés ;
5. Gestion et traitement des bio-déchets produits par les établissements et lutte contre le gaspillage alimentaire ;
6. Gestion de l'énergie ;
7. Performance des achats et des coûts des établissements sur certaines thématiques retenues.

En résumé promouvoir le développement durable dans :

Les achats



Les DASRI



Les énergies



Les résidus médicamenteux



Le gaspillage alimentaire



Les biocides



2 - Au niveau local un engagement particulier au CHO

Depuis l'année 2016, le centre hospitalier d'Orange s'est engagé avec détermination dans la démarche de développement durable. Quoi de plus évident pour un hôpital que de s'intéresser à la qualité de son environnement, à la préservation de ses ressources, au bien-être de ses patients et de son personnel au travail.

Il a été décidé l'instauration d'une dynamique collective sur l'établissement regroupant l'ensemble des acteurs avec l'élaboration d'une politique de DD.

Plus précisément :

1. Sensibilisation à la démarche DD sur plusieurs volets

Volet économique : les achats	Les achats éco responsables, entretien des locaux (produits chimiques)
Volet énergétique des bâtiments	Fluides médicaux, électricité, gaz, bilan carbone
Volet social	Groupes de travail RPS, formation égalité professionnelle homme/femme
Volet environnemental	Effluents, déchets, réseau hydraulique de chauffage
Volet usagers : Communication /sensibilisation	Enquêtes de satisfaction patients, prestations boutique, prestations TV

2. Participation du CHO au nouveau projet de l'ARS avec un référent DD nommé sur l'établissement ;
3. Suivi annuel par la direction des services économiques, techniques et logistiques (thématiques fixées en 2021 par l'ARS) avec indicateurs ;
4. Gestion des déchets d'activité de soins à risques infectieux ;
5. Achats responsables, utilisation de biocides dans le nettoyage et désinfection en milieu hospitalier/médico-social ;
6. La gestion de résidus médicamenteux dans les établissements et dans les effluents liquides associés ;
7. La gestion de l'énergie ;
8. Performance des achats et des coûts des établissements véritable enjeu du projet.

A retenir

Le chiffre clé du CHO -> 19 filières d'élimination des déchets

Suivant détail ci-dessous

1. DASRI (58 tonnes en 2020)
2. Verres alimentaires et médicamenteux
3. Pièces anatomiques (6 pièces en 2020)
4. Déchets ménagers (442 tonnes en 2020)

5. Pace maker (0,015 kg en 2020)
6. Effluents de laboratoire et autres (9,18 tonnes en 2020)
7. Amalgames dentaires (1 kg en 2020)
8. Piles et accumulateurs (317 kg en 2020)
9. Radio (500 kg en 2020)
10. Plastiques et cartons d'emballages ménagers (32,45 tonnes en 2020)
11. Huile de cuisine (300 litres en 2020)
12. Cartouches d'impression d'imprimantes (243,12 kg en 2020)
13. Cartons et film plastiques palettes (17,532 tonnes en 2020)
14. Journaux / revues et papier (450 kg en 2020)
15. Papier confidentiel (5,22 tonnes en 2020)
16. Déchets (dont vitres) industriels banaux (5,54 tonnes en 2020)
17. DEEE (déchets équipement électrique électroniques) et néons (1 935 kg en 2020)
18. Déchets industriels spéciaux (0,900 kg en 2020)
19. Biberons de lait à usage unique (13 625 biberons en 2020)

3 – De nouvelles pistes en cours d'exploration au CHO

A- La gestion et le traitement des bio-déchets produits par les établissements et la lutte contre le gaspillage alimentaire :

- ☞ Objectif 2021/2022 à réaliser, avec le service de restauration,
- ☞ Réduction de l'usage unique en alimentation (barquettes),
- ☞ Réduction du gaspillage sur les plateaux patients.

B - Des indicateurs de performance pour définir une stratégie d'achats responsable en appliquant des critères de DD (restauration, produits d'entretien, pharmacie, DASRI et l'énergie).

4 – La devise de l'établissement :

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

